

Communiqué du 19/01/2010

- à la presse
- aux organisations syndicales
- aux élus et responsables des organisations ouvrières et démocratiques

CGT

SUD

FO

BOBIGNY CENTRE DE TRI COURRIER

Les sections syndicales CGT, FO, SUD et le personnel du centre de tri courrier de Bobigny condamnent la distribution au personnel d'une lettre du directeur du CTC mettant en cause l'expression d'une organisation syndicale à travers les propos déformés qu'aurait tenu Mr Alain Millard, représentant CGT, lors d'une assemblée générale du personnel ; la direction de la Poste le menace de sanctions administratives et judiciaires et prétend même l'exclure de toute réunion de concertation, cela en toute illégalité, constituant une entrave à la liberté syndicale. Le personnel du centre de tri n'est pas dupe: ce qui est parfaitement inqualifiable c'est que dans le cadre de la restructuration du centre de tri, plus de 50% des agents évincés de la future plate-forme industrielle courrier se trouvent être des agents reconnus COTOREP, C3R ou présentant des inaptitudes. C'est un fait établi.

De même que la direction pratique une discrimination vis-à-vis du handicap, elle le fait aussi vis-à-vis de plusieurs militants syndicaux, dont Mr Millard.

Le personnel avec ses organisations syndicales entend défendre son droit d'expression et exigent qu'aucune sanction ne soit prise à l'encontre de notre collègue, ainsi que le respect de son mandat syndical.

Section CGT du CTC 44 rue Henry Gautier 93909 BOBIGNY CEDEX 9

Tél : 01 48 44 62 47 / 06 83 32 75 83

Section SUD Tél : 01 48 44 85 35 / 06 83 00 49 34

Section FO Tél : 06 68 35 45 58

Prise de position à envoyer à

Madame la Directrice de la DOTC
200 avenue Paul Vaillant Couturier
93008 BOBIGNY CEDEX

Je m'associe à cet appel

Nom, prénom :

Qualité :